Premier Secours Citoyen

PARTIE 6: MALAISE

Conduite à tenir face à une personne victime d'un malaise.

PARTIE 7: OBSTRUCTION AIGUE DES VOIES AERIENNES PAR UN CORPS ETRANGER

Identifier l'obstruction des voies aériennes ; - Réaliser l'enchaînement des techniques chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson en cas d'obstruction totale et conduite à tenir face à une obstruction partielle des voies aériennes.

PARTIE 8: PERTE DE CONNAISSANCE

Maintenir libre les voies aériennes d'une victime inconsciente qui respire en attendant l'arrivée des secours d'urgence.

PARTIE 9: PLAIES

Apprendre à identifier la gravité de la plaie afin d'adopter une conduite à tenir adaptée.

PARTIE 10: PROTECTION

Apprendre à réagir face à une exposition d'un danger, faire un dégagement d'urgence et apprendre a réagir devant une attaque terroriste ou violente.

PARTIE 11: TRAUMATISME

Éviter toute mobilisation d'une personne victime d'une atteinte traumatique des os et articulations, en attendant les secours.

Habilitée pour organiser des formations de :

- S.S.T (Sauveteur Secouriste du Travail)
- E.P.I (Équipier de Première Intervention)
 - GQS (Gestes Qui Sauvent)

Nous contacter pour toute situation de handicap ou besoin de renseignements. Les sessions sont organisées en fonction des lieux et des formateurs



Réalisation UDSP 19 – commission communication – YM 2023



C1i1 V4 Flyer PSC - 10/02/2025

19 Avenue Évariste Galois 19003 TULLE

☐: https://www.facebook.com/udsp19



Premier Secours Citoyen

But : Rendre le participant capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence adaptés et d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime, de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Public : Tout public à partir de 10 ans. Accessible aux personnes en situation de handicap. Session ouverte à partir de 6 personnes.

Prérequis : pas de prérequis Durée : 7 heures minimum.

Tarifs: 60€/personne, scolaire/étudiant: 45 €.

Équipe d'animation: La formation est assurée par des formateurs de premiers secours de l'UDSP 19, suivant le programme du Ministère de l'Intérieur. Un formateur prend en charge un groupe constitué de 6 à 10 personnes maximum.

Objectifs de la formation : Être capable de protéger d'un suraccident, de prévenir les structures publiques de secours. Être capable de réaliser des gestes d'urgence face à une situation de détresse.

Objectif pédagogique :

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté,
- Réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne :
 - victime d'un malaise.
 - qui a perdu connaissance et qui respire,
 - en arrêt cardiaque,
 - victime d'une obstruction aigüe des voies aériennes,
 - victime d'un traumatisme,
 - victime d'une brûlure,
 - victime d'une plaie,
 - victime d'un saignement abondant.

Conforme au Référentiel Interne de Formation et de Certification (Décision d'agrément n° PSC1 – 1101P75 relative à la formation à l'unité d'enseignement « PSC1 »)

Méthodes et techniques pédagogiques : Formation modulaire et progressive. Essentiellement pratique, mises en situations. Toutes ces méthodes sont décrites dans les recommandations pédagogiques du référentiel de compétences transmis au formateur.

Moyens pédagogiques :

- Lot d'enseignement des premiers secours : téléphone, valise de maquillage, matériels divers, neutralisés et non dangereux, pour simulation lors de cas concrets et démonstration (perceuse, médicaments, matériel pour pansement

Premier Secours Citoyen

compressif...)

- Matériels pédagogiques : vidéoprojecteur, mannequins d'entrainement pour la RCP adulte, enfant et nourrisson, coupe de tête, matériels d'entretien des mannequins, défibrillateur, tapis de sol.

Évaluation de la formation : Évaluation continue formative. Cette formation est sanctionnée par la délivrance du certificat de compétences « citoyen-sauveteur » et du Brevet Européen des Premiers Secours.

Modalité d'évaluation :

Pour être certifié, le participant doit :

- Participer, comme sauveteur, à au moins une activité d'application (cas concret, exercice de simulation...).
- Réaliser ou faire réaliser* tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique,
- * Arrêté du 21 décembre 2016 : les personnes à mobilité réduite seront évaluées sur leurs capacités à guider un témoin à réaliser les gestes de 1er secours pour assurer la survie d'une victime en situation de détresse.
- Participer, comme sauveteur, à au moins une activité d'application (cas concret, exercice de simulation...).

Taux de satisfaction 100% dont 93% de très satisfaits

Programme détaillé de la formation

PARTIE 1: ALERTE

Transmettre au service de secours d'urgence adapté, les informations nécessaires à son intervention après avoir observé la situation.

PARTIE 2: ALERTE ET PROTECTION DES POPULATIONS

Connaitre les principes de l'alerte aux populations.

PARTIE 3: ARRET CARDIAQUE

Mettre en œuvre une réanimation cardio-pulmonaire, et si nécessaire réaliser en toute sécurité une défibrillation automatisée externe chez une victime inconsciente qui ne respire pas.

PARTIE 4: BRULURES

Conduite à tenir face à une brûlure en attendant les secours.

PARTIE 5: HEMORAGIES EXTERNES

Réaliser une compression directe ; Choisir le geste adapté pour une victime qui présente une hémorragie.



Union départementale des sapeurs-pompiers de la Corrèze